

LAVI et assistance judiciaire

François Bohnet

I. L'aide juridique fondée sur la LAVI

- A. Généralités
- B. Les types d'aide
 - 1. La loi actuelle (art. 3 LAVI 91)
 - 2. La nouvelle loi (art. 2-16 LAVI 07)
- C. Les conditions communes
- D. L'aide immédiate
- E. L'aide à plus long terme

II. Les liens avec l'assistance judiciaire

- A. La subsidiarité de l'aide LAVI
- B. Le statut de l'avocat d'office et de l'avocat « LAVI »
- C. Le remboursement des prestations (art. 30 LAVI 07)